

 Mairie de CHAILLEY			DELIBERATION 0059/ 2025	Objet : Affaires générales
			Séance du 29/09/2025	AFFOUAGES 2025-2026
MEMBRES CONSEIL			Etaient présent : Messieurs Philippe GUINET-BAUDIN, Maire, Mrs, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, Adjoint, Mrs Philippe FERLET, Alain GORNEAU, Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Mmes Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE, Ismérie BRUNAT Absente excusée : Hervé CYGANKO pouvoir à S. Boquant ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,, Patrice DOYEN pouvoir à M. Renault Absente : Mme Viviane ROUSSEL	
Afférent au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération		
15	10	10 + 2		
DATE DE CONVOCATION			Secrétaire de séance : M. Claude MARGUENAT	
23 /09/2025				
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification 13 OCT. 2025				

Exposé :

Monsieur Hubert JOSSIER informe que compte tenu de la situation et dans le respect du programme d'aménagement, toutes les coupes prévues n'ont pas pu être réalisées. Il est donc prévu au programme des affouages, sous réserve de ce qui pourra être exploité et dès qu'une date de début ou de fin puisse être fixée :

- Parcelle 19 – les houppiers
- Parcelles 25 – les houppiers et éclaircissements
- Parcelle 20 – les houppiers

Monsieur Hubert JOSSIER informe qu'il convient de nommer des Garants et de fixer le prix des affouages.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à la majorité :

Décision :

Disent que les affouages seront attribués que lorsque l'ONF aura réalisé les travaux ; qu'en conséquence, il n'est pas possible de fixer une date pour leur délivrance.

Disent que les garants seront : Messieurs Hubert JOSSIER, Alain GORNEAU et Claude MARGUENAT. Fixent à 6 € le stère.

Adoptent le règlement de l'année 2025 2026.

Mandatent le Maire et ou le Président de la commission des bois et forêt pour en poursuivre l'exécution.

Vu, Fait et délibéré, les jour et an que dessus ont
Signé tous les membres présents



Le Maire
Philippe GUINET BAUDIN